

EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

Article le 13/05/22

Retré le

MAIRE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
LE 28 AVRIL A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 21 AVRIL 2022, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MINGUEZ, 1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Olivier LAURENT, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURATON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Dominique PATTE, Claude COMBES, Laura ANDREOLETTI, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Caroline SUNE (procuration à Caroline SALA), Frédéric ALOY (procuration à Patrick BOURMOND), Sophie CWICK (procuration à David JARDON), Fabien NEBOT (procuration à Georges MOUREAUX), Gérard PRATO (procuration à Dominique PATTE).

OBJET : Citoyenneté : Attribution des subventions 2022 aux associations.

N/REF : MA/DB/HS/FAA - N°2022-180.

M. Jean-Louis Bonneric rappelle qu'au regard du rôle majeur qu'il joue dans la vie locale, la ville de Frontignan a depuis de nombreuses années démontré un engagement fort et sans faille aux côtés du monde associatif.

Dans ce contexte, l'action associative permet de répondre en complémentarité des politiques publiques, aux préoccupations d'intérêt général en termes de lien social, d'accès à la culture, au sport, à la préservation de l'environnement et dans bien d'autres champs d'intervention diversifiés.

Comme chaque année de nombreuses associations ont saisi la commune de leurs demandes de subvention que ce soit pour le financement global de leur activité ou bien pour le financement d'un projet précis.

Après étude de ces demandes, il propose au conseil municipal d'attribuer les subventions dont le détail est précisé en annexe.

Il est indiqué que ces attributions représentent ainsi une somme globale de **510 573 €** que la Ville verse en faveur du monde associatif.

Par ailleurs, il est précisé que les demandes des associations à vocation sociale ou humanitaire référencées au centre communal d'action sociale de Frontignan sont soumises au conseil d'administration de cette structure.

M. Jean-Louis Bonneric demande donc au conseil municipal :

- d'allouer les subventions 2022 aux associations mentionnées en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

M. Combes ne prend pas part au vote pour l'association des chasseurs et propriétaires de Frontignan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** d'allouer les subventions 2022 aux associations mentionnées en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**





13/05/22

Retiré le

MAIRE DE FRONTIGNAN

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2022

Délibération N°2022-180

Imputation : 020.6574

Comité des Fêtes	11 000,00
CPIE	5 000,00
	16 000,00

imputation: 094.6574

Association des commerçants des Halles	1 000,00
	1 000,00

Imputation : 025.6574

Combattants Algérie / tunisie / maroc (CATM)	400,00
Le Souvenir Français	400,00
Association No Passaran	450,00
CGT territoriaux du bassin de Thau	300,00
	1 550,00

Imputation : 113.6574

Amicale des Sapeurs Pompiers	550,00
Sté Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.)	2 880,00
	3 430,00

Imputation : 213.6574

APPEL Ste Thérèse La salle	400,00
Association de parents d'élèves Maximomes	600,00
Association Planete Parents	1 000,00
Association Parents élèves PEI Terres Blanches maternelle	150,00
Coopérative scolaire école Anatole France maternelle-OCCE34 Les abeilles	1 000,00
Coopérative scolaire école Anatole France I élémentaire-OCCE	2 000,00
Coopérative scolaire école Anatole France II Elémentaire	1 100,00
Coopérative scolaire les Crozes élémentaire	1 600,00
Coopérative scolaire école les Lavandins maternelle-OCCE	400,00
Coopérative scolaire école les Lavandins élémentaire	2 000,00
Coopérative scolaire école les Terres Blanches élémentaire	3 000,00
Coopérative scolaire école les Terres Blanches maternelle-OCCE34	1 500,00
Coopérative scolaire école Marcel Pagnol élémentaire	1 100,00
Association les lieux du lien	1 200,00
	17 050,00

Imputation 221.6574

Foyer socio- éducatif collège les 2 Pins	2 500,00
Foyer socio éducatif Lycée M. Clavel	2 500,00
Prévention routière de l'Hérault	150,00
	5 150,00

Imputation : 2130.6574 :

Association Familiale rurale LEPAP Maurice Clavel	7 500,00
Organisme de gestion de l'école Ste Thérèse (OGEC)	123 003,00
	130 503,00

Imputation : 253.6574 :

Association sportive collège les II Pins	2 350,00
Association sportive collège Ste Thérèse	900,00
	3 250,00

Imputation : 321.6574 :

Sté laïque de lecture	2 000,00
	2 000,00

Imputation : 33.6574 :

Association Auteurs au soleil	250,00
Association Culture Accueil Loisirs (ACAL)	150,00
Association les amis du musée et du vieux Frontignan	500,00
Association Portugaise culturelle de Frontignan (APCF)	1 800,00
Association Ateliers Frontignan	1 500,00
Atelier Jade	150,00
Atelier langues vivantes	500,00
Brigade d'intervention cinéophile (BIC)	1 250,00
Cercle Andalou - cavaliers de la Gardiole	7 000,00
Les échiquiers de la Gardiole	750,00
Chœur renaissance	150,00
Ciseaux et dès d'argent	100,00
Comité de jumelage Gaete	6 000,00
Commanderie des torsades	1 200,00
Culture avenir Tradition	1 250,00
FLP studio 34	150,00
Humanisme et culture	800,00
Horiz'arts	1 500,00
La Fabrikulture	600,00
Les quatre saisons	500,00
Le Temps jadis	550,00
l'Association Prose Café	1 500,00
Magie et féeries	150,00
Musc'art	450,00
Otraindenfer	300,00
Photo muscat Frontignan	150,00
Pied de Poulpe	1 000,00
Section de recherches archéologique et sous marine de Frontignan	2 500,00
Sté des joueurs de Frontignan	14 500,00
Un point c'est tout	100,00
Vent d'Afrique	150,00
Vivre la Terre	1 000,00
Culture urbaine sans frontière	3 000,00
	51 450,00

Imputation : 40.6574 :

Aikibudo Frontignan	500,00
Archers du Soleil	4 000,00
Aresquiers subaquatiques	700,00
ASFAC Foot	60 000,00
Bi-cross club de Frontignan	7 000,00
Body form	800,00
Boule Lyonnaise	700,00

Boule nationale LaPeyradoise	700,00
EAM Qwan Ki do	6 600,00
FAC GRS	6 000,00
FAC Gymnastique	9 000,00
FAC Haltérophilie	3 500,00
Frontignan Karaté club	4 400,00
Frontignan La Peyrade Basket	42 000,00
Frontignan Thon Club	900,00
Handisport loisirs	500,00
Joyeuse pétanque mixte Frontignanaise	700,00
Judo Kwai Frontignan la Peyrade	10 000,00
Olympique La Peyradois Football Club	15 000,00
Association dynamik boxing club	1 000,00
Tae-Kwan Do Fighting Frontignan	500,00
Tennis club Frontignan	8 000,00
Tennis club La Peyrade	5 500,00
Thau handball Frontignanais	60 000,00
Thau Rugby	15 000,00
Tri-run Frontignan	3 500,00
Association Vö Viet Nam 34	200,00
	266 700,00

Imputation : 4224.6574 :

Aumônerie des jeunes	300,00
SCI FI Team	500,00
	800,00

Imputation : 830.6574 :

Association de chasse maritime de l'Etang d'Ingril	300,00
Association des chasseurs et propriétaires de Frontignan	2 200,00
Association des riverains du canal des Aresquiers (ARCA)	1 800,00
Assoc des riverains du quartier des Près St-Martin et du Canal du Rhône	300,00
Comité de protection féline	3 500,00
Fronticoop Energies	1 500,00
Roue libre de Thau	500,00
Kimiyo	1 000,00
planet citizen	150,00
	11 250,00

Imputation : 900.6574 :

Association des plaisanciers du port de plaisance de Frontignan (APPF)	220,00
Association Pêcheurs, plaisanciers du port des Pauvres	220,00
	440,00

TOTAL

510 573,00

Accusé de réception le 13/05/22
 Retiré le
 MAIRIE DE FRONTIGNAN

Michel Arrouy
 Maire



Accusé de réception en préfecture
 034-213401086-20220428-DELIB-2022-180-DE
 Date de télétransmission : 13/05/2022
 Date de réception préfecture : 13/05/2022

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20220428-DELIB-2022-180-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022